



World Heritage Research

Name: Husam Abdulameer

Surname: KHALAF

Nationality: Iraq

Language: French

Title: Le droit du patrimoine culturel en Irak. Approche locale et internationale

Type: Ph.D.

Supervisor: Florent Garnier. Professeur et Doyen de l'École de Droit - Université d'Auvergne (Clermont-Ferrand, France)
Ali Al-rufaie. Professeur à l'Université de Bagdad, Irak

Institution: Université D'Auvergne (France)

Date of submission: 29/01/2013

Thematic Structure : *Archeological Heritage*
Cultural Heritage
Heritage Legislation (National & International), Conventions, Recommendations, Charters & Declarations
Illicit Traffic of Cultural properties
Intangible Heritage

Abstract

Aux XXe et XXIe siècles, l'idée de protection du patrimoine culturel (matériel et immatériel) et des biens culturels s'est accrue tant au niveau national qu'international. Elle se manifeste notamment par la définition des biens à protéger, l'élaboration de normes et la mise en place d'institutions. Cette étude s'attache à la formation du droit du patrimoine culturel en Irak dans une perspective historique en retraçant la genèse des notions relatives au patrimoine culturel, l'évolution et la portée de la législation mais également en analysant les institutions et les règles juridiques contemporaines élaborées pour en assurer la protection. Dans le cadre de l'Irak, en lien avec les conflits récents, les années d'embargo et les atteintes portées au patrimoine culturel, la question de l'efficacité des dispositions nationales et internationales se pose.

A partir d'une analyse des violations commises malgré les conventions internationales, la détermination d'une mise en jeu de la responsabilité pour atteinte au patrimoine culturel peut être envisagée. Depuis 2003, une politique est menée pour renforcer la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel avec l'appui d'une coopération internationale. A la lumière de ces différents éléments, cette thèse formule des préconisations pour contribuer à une réflexion sur de possibles évolutions.

Mots-clés : Patrimoine culturel, Antiquités, Patrimoine immatériel, Droit irakien, Protection internationale, UNESCO

In the twentieth and twenty-first centuries, the idea of protection of tangible and intangible heritage and cultural properties developed tremendously at both national and international levels. This idea is specially coming out by defining the properties to protect, developing the standards necessary and establishing the institutions mandatory for this purpose.

This study focuses on the formation of cultural heritage law in Iraq in a historical perspective by tracing the genesis of concepts related to cultural heritage, evolution of the legislation but also by analyzing the institutions and legal Contemporary rules developed to ensure the protection. In case of Iraq, especially with the recent conflicts, the embargo years and the damage caused to the cultural heritage, the effectiveness of national and international provisions remains questionable.

From an analysis of committed violations despite international conventions, determination an implementation of the responsibility for the cultural heritage may be considered. Since 2003, a strategy is established to strengthen the protection, to conserve and valuate this precious heritage with the support of international cooperation. Using all these elements, this thesis suggests recommendations to contribute to further possible developments.

Keywords: cultural heritage, antiquities, intangible heritage, Iraqi law, international protection, UNESCO

Table of contents

CHAPITRE PRELIMINAIRE : Les normes protectrices du patrimoine culturel irakien

Section I : Les normes nationales

Section II : Les instruments normatifs internationaux

PREMIÈRE PARTIE : La formation du droit du patrimoine culturel irakien à l'épreuve du temps

CHAPITRE I : La genèse du patrimoine culturel

Section I : Un intérêt partagé

Section II : Une notion complexe

CHAPITRE II : Les orientations du droit du patrimoine culturel

Section I : Déterminer le régime de propriété des biens antiques et patrimoniaux

Section II : Renforcer la sanction des atteintes au patrimoine culturel

DEUXIÈME PARTIE : La protection internationale du patrimoine culturel irakien à l'épreuve de la guerre

CHAPITRE I : Une protection insuffisante (1991-2003)

Section I : Le non respect du régime de protection internationale en cas de conflit armé

Section II : La mise en jeu d'une responsabilité pour atteinte au patrimoine culturel

CHAPITRE II : Une protection renforcée (depuis 2003)

Section I : La détermination d'actions pour la lutte contre le trafic illicite

Section II : La promotion d'une politique de restauration et de conservation

CONCLUSION GENERALE

SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

TABLES

TABLES DES MATIERES